

PORTANT TARIFICATION DE LA VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES  
DANS L'AGENDA 2017-2018 DE L'UCA

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 3 mars 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

La tarification de la vente d'espaces publicitaires dans l'agenda 2017-2018 (format 115 x 160 mm) de l'Université Clermont Auvergne comme suit :

Format de l'espace	Taille	Prix
2 <sup>e</sup> de couverture	115 x 160 mm	1 200 € HT
3 <sup>e</sup> de couverture	115 x 160 mm	1 000 € HT
4 <sup>e</sup> de couverture	115 x 160 mm	1 200 € HT
Pour une page entière	115 x 160 mm	900 € HT
Pour une demi-page	115 x 80 mm	500 € HT
Pour un quart de page (bandeau)	115 x 40 mm	280 € HT

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/06/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 21.06.2017

- Publié le 21.06.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.